

ADDENDUM N°2

**Intitulé du marché : Étude de Référence, Indicateurs, Recommandations Stratégiques opérationnelles, PRADEP-AOS Couloir Ouest, Mauritanie
Mali Sénégal Guinée**

Référence du marché : MRT24002-10050

Le cahier spécial des charges est modifié/corrigé comme suit ;

Point

3.1.4.4 Eléments inclus dans les prix de l'offre

Au lieu de :

Eléments inclus dans les prix de l'offre

Le soumissionnaire est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Sont notamment inclus dans les prix :

- La gestion administrative et le secrétariat ;
- Le déplacement et le transport ;
- L'assurance ;
- Les honoraires, per diem et frais de visa ;
- Les frais relatifs aux rencontres et ateliers locaux
- La documentation relative aux services ;
- La livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution ;
- La formation nécessaire à l'usage ;
- **la retenue à la source sur les honoraires relatifs aux services prestés en Mauritanie (15% des honoraires pour les prestataires non-résidents en Mauritanie et 2.5% des honoraires pour les prestataires résidents en Mauritanie) ;**
- Le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;
- Les droits de douane et d'accise relatifs au matériel et aux produits utilisés ;

Mais également les frais de communication (internet compris), tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché.

Lire :

Eléments inclus dans les prix de l'offre

Le soumissionnaire est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Sont notamment inclus dans les prix :

- La gestion administrative et le secrétariat ;
- Le déplacement et le transport ;
- L'assurance ;
- Les honoraires, per diem et frais de visa ;
- Les frais relatifs aux rencontres et ateliers locaux
- La documentation relative aux services ;
- La livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution ;
- La formation nécessaire à l'usage ;
- **la retenue à la source sur les honoraires relatifs aux services prestés en Mauritanie (15% des honoraires pour les prestataires non-résidents en Mauritanie et 2.5% des honoraires pour les prestataires résidents en Mauritanie) ;**
- Le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;
- Les droits de douane et d'accise relatifs au matériel et aux produits utilisés ;

Mais également les frais de communication (internet compris), tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché.

Concernant les déplacements le prestataire est autonome et les frais sont à sa charge.

La logistique, les perdiems et frais de déplacements des participants pour les ateliers seront pris en charge par le projet avec accord préalable.

Tous les autres termes et conditions du cahier spécial des charges demeurent inchangés. Les présentes modifications ou corrections font partie intégrante du cahier spécial des charges.